3e ANNÉE, No. 35. *MANITOBA.* SAMEDI, 7 FÉVRIER, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

NOUVELLES DE ROME.

Le Gouvernement persécuteur de Suisse a declaré tous les rapports officiels entre le Saint-Siége et lui rompus et a prié Mgr. Agnozzi de fixer le jour de son départ pour Rome.

En Prusse, la persécution sévit avec plus de violence que jamais. On dit que le Gouvernement se propose de poursuivre les prêtres catholiques qu'il appelle récalcitants avec plus de rigueur encore. Au lieu de les soumettre à l'amende, il les fera emprisonner.

Le jour de l'Immaculée Conception le Saint Père a accordé audience à de nombreuses Dames romaines et étrangères, qui lui ont présenté des ornements sacrés destinés aux églises pauvres.

"Je vois, a dit Pie IX dans une admirable réponse à l'adresse lue par Madame la Contesse de Brazza, je vois qu'en plusieurs lieux et en un grand nombre de royaumes, on met sa confiance seulement dans les prières et l'on attend d'elles seules la fin des maux.

"on se demande partout, avec un sentiment d'inquiétude : quand verrons nous finir les jours de la tribulation ? Quand ? Je vais vous le dire ; lorsqu'aux demonstrations de piété qui se font dans les églises répondront les œuvres accomplies au dehors. En attendant, je vous dis et je le dirais à toutes les mères si elles m'entendaient : "je vous recommande vos enfants."

Les Généraux des divers Ordres religieux ont présenté leurs hommages au Saint Père à l'occasion des fêtes de Noël et l'ont remercié de l'énergique défense des corporations religieuses et pour le témoignage d'estime que Sa Sainteté vient de leur donner en désignant quelques Religieux pour la dignité de Cardinaux.

Le Pape a répondu que l'Eglise n'avait rien à craindre de l'épreuve actuelle : qu'elle avait toujours triomphé depuis dix neuf siècles et que la violence même de la persécution prouvait que cette épreuve touchait à sa fin.

On écrit de Rome au *Journal de Florence* ;

"Ce matin a eu lieu à Rome la première adjudication des immeubles appartenant à l'Eglise. Nous aussi nous avons voulu connaître la physionomie de cette première opération et nous y avons trouvé pas mal de Romains venus comme nous par curiosité ! quant à des acheteurs et à des surenchérisseurs romains, nous n'en avons pas remarqué un seul. Les immeubles ont ete adjugés à des *buzzuri*.

Les schismatiques grecs d'Armenie sont parvenus à force d'intrigues, à forcer Mgr. A. P Hassoun, Patriarche arménien catholique de Cilicie, de s'éloigner de son peuple. Il se voit exilé pour avoir lui aussi héroïquement soutenu les droits sacrés de l'eglise.

Le 5 décembre le Saint Père, entouré de quelques Cardinaux, des prélats de sa Cour et de quelques nobles personages étrangers, a donné audience au courageux Patriarche. Ce dernier a présenté une belle adresse que le Pape a écoutée avec une bienveillance toute spéciale.

Lorsque le R. Père Tarquini est aller remercier le Pape qui venait de l'élever à la haute dignité du Cardinalat, Sa Sainteté lui a dit :

"Je n'avais point songé jusqu'ici à donner la pourpre à un jésuite, mais la persécution que souffre votre compagnie m'y a determiné. Il m'a paru necessaire de protester contre la persécution, et de donner à vos excellents frères et à vous ce témoignage d'affection et d'estime."

Le R. P. Tarquini est né a Marta, près du lac de Trasimène, en 1810. Professeur de droit canonique à la Sapience, consulteur du Saint Office, de la propagande, des affaires ecclésiastiques extraordinaires, et théologien de la Pénitencerie apostolique, il était depuis longtemps connu dans le monde romain par sa science, son zèle, autant que sa piété.

Le R. P. Martinelli est né à Lucques en 1827. Il était assistant du général de l'ordre des moines augustins, professait l'Ecriture sacrée à la Sapience, était membre du Collége historique et consulteur de l'index. Sa douceur, son humilité, aussi bien que ses connaissances, avaient fixé sur lui l'attention de Sa Sainteté.

Rome, 13 décembre.

La commission de liquidation continue sans relâche et avec un acharnement féroce ses tristes exploits contre les ordres religieux. Soixante-deux couvents ont déjà été évacués sur ses sommations. Les exécuteurs se refusent à cette ignomineuse besogne, messieurs les conseillers municipaux en ont assez de ce metier d'alguazils qu'on leur fait faire contre de pauvres religieuses. Quant à celles-ci, leur situation est lamentable. Il faut être piémontiste forcené pour n'en être pas ému. Déshabitués depuis longues années du monde, de ses exigences et de ses procédés, elles se trouvent en plein hiver jetées dans la rue, avec cinquante francs par mois.

Sur cette misérable ressource, le fisc a encore le courage de prélever les revenus de l'impôt de la richesse mobilière. Elles n'ignorent pas qu'elles ont droit de reclamer au moins le remboursement de leur dot. Car il est évident qu'en se faisant religieuses elles n'avaient perdu aucun de leurs droits sur leur patrimoine. Mais pour cette revendication il faut un homme d'affaires, et quand on n'a que cinquante francs de revenu, ce n'est pas chose aisée. Elles ont demandé que la caise ecclésiastique leur fournit le moyen d'un avoir un. Bien entendu qu'on les a brutalement repoussées.

Mgr. Guibert, cardinal.

[De l'*Univers*.]

Pour la quatrième fois depuis le concordat, le diocese de Paris revoit la pourpre monter sur son siége archiepiscopal. C'est toujours pour lui une occasion de joie et de fierté ; mais peut-être est-il encore plus sympathique cette fois aux hommes dont Pie IX, le bien aimé, va revêtir son premier pasteur, qui est en voie de se faire le même renom dans l'histoire. Une nouvelle famille religieuse, dont le titre seule révèle l'actualité, la congrégation des Oblats de Marie, partage avec le diocèse les acclamations de fête et les sentiments de piété filiale que l'éminente dignité de notre archevêque fait éclater dans toutes les bouches et dans tous les cœurs.

Le fondateur des Oblats, Mgr. de Mazenod, avait reçu des lèvres même du Pape la confidence qu'il était nommé cardinal, mais sa mort édifiante était survenue avant l'arrivée du consistoire. Un des plus anciens et des plus appréciés de ses fils va le remplacer dans le Sacré Collége. Disons quelques mots sur la vie de celui qui tient à présent un rang si élevé dans l'Eglise, et montrons comment chacune de ses phrases est la justification de cette récompense.

Joseph Hyppolite Guibert naquit à Aix de Provence en 1802. Ordonné Prêtre à Marseille en 1825, sa Congrégation l'envoya comme supérieur à la maison qu'elle possède près du Cap, à Notre-Dame du Laus. Pendant ce temps-là, Mgr. Casanelli organisait son diocèse d'Ajaccio. Il rencontra et devina M. l'abbé Guibert. Il le demanda et l'obtient pour la direction de son grand séminaire. Là, le jeune supérieur mit la main pour la première fois dans les grandes affaires et y révéla cette aptitude qui l'a conduit au poste le plus éclatant de l'épiscopat français. S'il y avait une negociation épineuse à traiter soit à Rome, soit à Paris, Mgr. l'évêque d'Ajaccio ne la confiait pas à d'autre qu'à lui. C'était une excellente manière de l'ultiliser, mais en même temps de le perdre.

Mgr. Guibert fut en effet élevé au siege de Viviers en 1841, et se fit immédiatement remarquer par son zèle contre les vices et ses écrits contre les erreurs. Cette renommé le fit transferer, en 1857, au siege archiépiscopal de Tours. Au milieu de ce jardin de la France, au sein d'une société plus policée que les habitants de ces premières montagnes, l'archevêque ne perdit rien de son austerité personnelle ; mais on pourrait peut être dire, en relisant ses mandements de cette époque, que placé plus haut il vit plus loin, et que pouvant faire plus de comparaisons des hommes entre eux, il se rectifia lui même sur quelques points.

Saint-Martin, d'ailleurs, l'assistait visiblement, Saint-Martin dont les monuments renversés et le culte trop effacé pénetrèrent son âme de douleur, et qu'il résolut de rendre à la piété des Français pour ce qu'il était autre autrefois : son drapeau le plus national et son intercesseur le plus autorisé. Il eut même à jouer un rôle dans la politique, comme son célèbre prédécesseur et on peut aussi dire qu'il y fit quelques miracles, comme le grand thaumaturge. La *défense nationale* mit son siége à Tours, et elle prit son domicile à l'archevêché. Devenu l'hôte de M. Crémieux et de M. Glais-Bizoin, Mgr. Guibert edulcora la nature infidèle de l'un et fit luire quelques verités aux yeux de l'autre.

Tant de services, et sous les formes si multiples, le désignaient naturellement au siege de Paris quand la fin tragique de Mgr. Darboy le rendit vacant. Fallait-il accepter la survivance de la victime, comme celle-ci avait accepté celle de Mgr. Sibour et celle de Mgr. Affre? Peut-être la modestie de Mgr. Guibert eut-elle refusé l'honneur, sans cette attrait du martyre. Dieu a recompensé aussitôt son esprit de sacrifice. A cet homme qui ne tenait à rien sur la terre, tout est venu merveilleusement. Les esprits se sont apaisés, les partis se sont effacés la bienveillante justice du nouvel archevêque est un fait reconnu par tout le monde : le regne d'une union cordiale en est la conséquence. Il venait de faire une grande chose, et il en preparait une plus difficile encore, quand le Pape qui ne cesse de consoler et de défendre, en lui envoyant les témoignages les plus doux et les plus courageux de la moderne Athènes, au moment où la vieille Rome lui est si amère à la surface, quand le Pape lui a appris, nous a appris que notre Archevêque était cardinal.

Bénissons le Seigneur, notre digne prelat a fait de grandes œuvres : il nous a rendu la prière romaine, telle qu'elle existait déjà dans toute notre province métropolitaine, une voix discordante exceptée ; il va nous bâtir le temple du vœu national, et méritera d'être appelé le cardinal du Sacré Cœur. Mais plus que jamais il va être une colonne d'airain de la Sainte Eglise il va être le gond, *cardo*, sur lequel vont tourner les plus grand intérêts de la France catholique, et en ce moment chacun de nous, par son respect, son obéissance, sa charité, jure de lui apporter la goutte d'huile qui ne semble rien, et qui peut tout dans l'execution rapide de ces vastes mouvements dont le mécanisme est vraiment céleste. *De celesti hierarchiâ*, a ecrit le premier évêque de Paris.

L'abbé JULES MOREL.

Paroles Éloquentes.

Il nous parait utile de reproduire l'article suivant, que le *Pays* publie à propos de la condamnation du marechal Bazaine ; l'article est vehement sans doute, mais comme il exprime les douleurs patriotiques de l'ecrivain qui le signe, nous avons cru bon de lui donner accès dans nos colonnes. Voici le texte de cet article :

"Le maréchal Bazaine vient d'être condamné à mort !

"Quelle que soit notre douloureuse surprise, nous nous tairons et nous nous inclinerons avec respect devant la decision des juges.

"Quand le procès suivait son cours et tant qu'il nous a été possible d'esperer un resultat moins impitoyable, nous avons parlé, nous avons atteint, et peut-être même, dépassé les limites de la vehémence et de l'emotion.

"Il y avait là une jeune femme, il y avait là de petits enfants, il y avait là notre armée tout entière, il avait là l'Europe attentive.—Somme toute, ce procès était tout autant porté devant la France entière que devant les juges de Trianon, et nous avions le droit, nous comme tous ceux qui ont l'honneur de tenir une plume, d'intervenir et de traduire tout haut les impressions passionnées de l'opinion publique.

"Des requisitoires etaient nombreux et multiples ; ils partaient du bas de tous les journaux démagogues. Les plaidoiries devaient être aussi nombreuses et aussi multiples.

"Nous avons fait notre devoir, et si notre cœur est ému devant la sentence, notre conscience est tranquille.

"Maintenant que le jugement est rendu, il nous convient de donner l'exemple de la soumission et de refouler toute amertume ou toute récrimination.

"Il faut que la loi soit respectée ; il faut que la justice, si sévère qu'elle soit, n'ait pas à proteger ses arrêts. Sans cela, il n'y aurait plus de société possible.

"Les juges l'ont condamné à mort : ils ont bien fait, puisqu'ils l'ont cru coupable, et personne n'a le droit de soupçonner leur droiture et leur loyauté.

"Et toutes les tristesses, toutes les douleurs, toutes les hontes, toutes les humiliations patriotiques dévorées par chacun de nous dans ce procès, et sans excepter le sang qui va couler, tout cela doit retomber sur la tête de ce lâche, de ce misérable, de ce Gambetta, qui n'a jamais vu l'ennemi, qui n'a jamais joué sa vie, qui n'a jamais couru de danger, qui a ruiné la France et l'a saignée à blanc, et qui, par ses proclamations, a exalté l'opinion publique et rendu nécessaire ce procès douloureux pour la France, douloureux pour l'armée, douloureux pour les juges eux-mêmes, et mortel pour l'accusé !

"PAUL DE CASSAGNAU."

Le Programme Catholique.

On lit dans la *Minerve* du 17 Janvier.

La circulaire que Sa Grandeur Mgr. de Montreal vient de publier sur le programme catholique et que nous avons donnée hier, est un document trop important pour que nous soyons dispenser de le commenter.

Quel qu'ait été notre position à l'egard du programme, le public ne doit pas s'attendre à nous voir accueillir cette lettre autrement qu'avec des sentiments de soumission. Notre rôle de catholique est d'accepter en toute confiance les enseignements de notre ordinaire parlant d'autorité et nous voulons qu'il soit compris une fois pour toutes, que nous nous inclinerons toujours devant la parole de celui qui est le père spirituel de tous les catholiques du diocèse. Nous avons discuté vivement une organisation que nous pouvions discuter tant qu'elle existait, de son propre aveu, en dehors de toute participation épiscopale, mais nous n'ignorons pas le respect que nous devons à la sanction que lui donne aujourd'hui notre vénerable evêque. Du reste, bien des difficultés depuis ce temps-là ont disparu. Nous disions la première fois que nous accueillîmes le programme, qu'il ne contenait rien d'insolide et que nous en approuvions le fond ; mais qu'il nous paraissait exprimer une défiance injuste envers des hommes qui avaient lutté depuis de longues années pour la défense de nos institutions religieuses et nationales. Sans revenir sur ce passé, nous voulons constater qu'aujourd'hui la situation n'est plus la même parce que ces hommes ne sont plus aujourd'hui au pouvoir ; ils ne sont plus chargés de la direction des affaires publiques. D'autres chefs sont en cause, qui ne nous inspirent pas la même confiance.

Aujourd'hui, nous n'avons pas la moindre objection à nous dire programmiste, si ce mot veut dire dévoué aux intérêts catholiques et à la cause conservatrice, parceque, dans vingt années de vie politique qui viennent de s'écouler, beaucoup des hommes actuellement appelés à la direction des affaires publiques ont donné autre chose que des preuves de bonnes dispositions envers nos franchises religieuses. Cela n'empêche pas qu'ils s'attribuent beaucoup de vertus, beaucoup de dévouement à la cause bas canadienne. S'ils ont compris enfin qu'une seule idée peut sauver le Bas Canada, l'idée religieuse, tant mieux. S'ils ont compris que notre minorité dans la Confédération ne se conservera forte et vigoureuse qu'en plaçant nos institutions sous la sauvegarde de ce grand pouvoir conservateur, l'église, tout sera bien. L'idée religieuse est le vrai lien qui unisse les intérêts si multiples de notre société et qui de nos mille aspirations diverses, des mille tendances inhérentes au milieu dans lequel nous vivons, des mille nécessités de notre époque difficile et tourmentée [illegible]

titue un ensemble harmonieux, logique, vivifiant. L'idée religieuse peut seule degager les esprits de ces substilités modernes qui exercent tant de fascination et font tant de victimes. Elle est le flambeau qui projette ses lueurs sur tous les terrains à la fois et qui puisse guider d'une maniere sûre à travers la véritable science sociale, dans la verita ble direction des forces publiques.

Nous comprenons toute la responsabilité qui incombe aux hommes actuellement au pouvoir. Ils ont été loin de contribuer à propager cette doctrine qui sauvera notre province. Ils ont façonné l'esprit d'une partie de la population d'une toute autre manière. Ils ont eu jadis des chaires d'impiété, des écoles de pestilence et des organes de démoralisation. Qu'on attribue ces écarts à l'inexpérience, à l'enthousiasme de la jeunesse, à l'inconscience, peu importe; le fait est là. S'ils s'en repentent, gloire à Dieu! S'ils sont sincères dans leur retour aux vraies idées, nous en éprouveront les heureux effets. En attendant, ils sont au timon des affaires, et ils peuvent faire trop de mal pour que nous ne les surveillions pas. Le programme, quant à nous, arrive à point pour les mettres à l'épreuve et pour exercer sur eux un contrôle prudent et charitable. Nous sommes certainement du programme. En seront ils? C'est à MM. Dorion, Laflamme, Fournier, Geoffrion, Dessaulles, etc., de repondre.



LE METIS.
Samedi, 7 Fevrier, 1874.

Le nouveau Cabinet federal.

Si nous en croyons les dépêches télégraphiques, les élections générales dans les anciennes provinces ont donné un résultat des plus satisfaisants pour le nouveau ministère qui compterait sur une majorite amie de plus de quarante voix à la réunion du Parlement. Cette majorité n'est pas toute formée de partisans, mais elle est susceptible de le devenir si le gouvernement McKenzie-Dorion développe un programme de mesures destinées à donner la paix à Manitoba, la liberté de conscience au Nouveau Bruns wick et la prospérité sociale et politique à toute la Confédération canadienne.

Il ne s'agit pas de faire régner Ontario sur les autres Provinces, mais bien d'harmoniser tous les intérêts en rendant justice aux petits comme aux grands, aux faibles comme aux forts.

L'ancien gouvernement de Sir John A. MacDonald et de Sir George E. Cartier a jeté les bases d'une grande puissance politique dans l'Amérique du Nord, cet effort a fait la gloire de ces hommes illustres. La tâche de consolider cette gigantesque création a de quoi tenter l'ambition la plus noble et le genie le plus entreprenant. Que de fautes à éviter, que d'échecs à prévoir, que de faux calculs à corriger! C'est à cette œuvre que la patrie convie la nouvelle administration, et dans ce but le peuple du Canada tout entier n'a pas marchandé son loyal appui aux nouveaux ministres.

Les temps de transition que nous traversons en se moment sont des plus solennels et nous allons voir en quelles mains nous sommes tombés.

Est-ce à dire que nous devions nous attendre à voir subitement refleurir l'âge d'or dès cette année? Est-ce qu'en un rien de temps, et par le fait seul que Lord Dufferin se trouve aujourd'hui avisé par MM. McKenzie, Dorion et leurs amis, le commerce, l'agriculture, l'industrie et les beaux arts vont tout-à-coup resplendir d'un lustre inoui d'un bout à l'autre du Canada?

Non, si les nouveaux ministres sont sages, ils prendront du temps pour refléchir; ils s'entoureront de renseignements, ils procéderont non par boutades, ni par soubresants, mais chacun de leurs pas sera le résultat d'un programme mûrement élaboré, et logique dans chacune de ses parties, leurs mesures seront inspirées non par l'expédient, mais par les grands et solides principes de justice et d'honneur qui font seuls les peuples puissants et forts.

Le nouveau gouvernement a ajourné l'exécution des travaux du Pacifique canadien; nous ne l'en blâmons point, tout au contraire. Avant de se lancer sur cette mer inconnu de contrats, de *jobs* et d'énormes dépenses, M McKenzie a senti le besoin de s'arrêter un instant. Certes, personne ne niera qu'il lui a fallu plus qu'une dose ordinaire de courage et d'énergie pour en agir ainsi. Faire acte d'une prudence si patriotique et si clair voyante, c'etait, à la veille des élections générales, jouer, aux yeux de bien des gens, un jeu fatalement mortel; M. McKenzie a eu cette immence courage. Places comme nous le sommes à Manitoba pour bien juger de l'extravagante folie d'un Pacifique construit *hic et nunc*, ce n'est pas nous qui ne louerons pas la grande prudence de M. McKenzie, quoique nous soyions les premiers à en souffrir.

Il y a bien d'autres et de plus graves questions à regler dans le Nord Ouest que celle du chemin de fer du Pacifique. On avait fait de celle-ci, par ignorance, la première de toutes: erreur fatale, méprise immense. Est ce un chemin de fer qui fonde un pays, qui établit la paix, l'harmonie, les lois sages, la vraie civilisation, en un mot? Non. Les chemins de fer sont la conséquence de tout cela, mais jamais la cause. Ils y coopèrent, mais ils n'en sont jamais les créateurs. En fait de chemin de fer, les gouvernements ont surtout à prendre garde d'aller trop vite en besogne.

L'élargissement des canaux du St. Laurent est de bonne et sage politique; l'encouragement graduel donné à l'industrie canadienne par un tarif sagement protecteur; l'amélioration incessante des grandes voies inter-provinciales; la navigation du golfe St. Laurent et des côtes canadiennes rendue de plus en plus sûre et facile; l'exploitation des pêcheries de mer et d'eau douce fortement encouragée; un encouragement marqué donné aux sciences, aux arts et aux Lettres; le développement de l'instinct militaire par l'établissement d'écoles polytechniques et la création d'un noyau d'armée permanente de terre et de mer; une loi sévère sur l'organisation du service civil afin de débarrasser le gouvernant de la plaie du patronage, source de tant de faiblesse: voilà, n'est ce pas, de quoi tenter l'activité et l'ambition de nos gouvernements. Ce n'est pas tout, ou plutôt c'est peu de chose même que d'accomplir tout ce programme si le premier venu peut mettre en doute la bonne foi, l'honneur et l'intégrité du pouvoir.

Or, tant que la question de l'amnistie sera pendante, l'étranger pourra se moquer de l'honneur national de la puissante Confédération canadienne, sans que nous puissions faire autre chose que de nous cacher le front dans les mains et dévorer l'affront en silence. Les nouveaux ministres n'ont pas seulement à travailler pour l'avenir, ils ont encore la mission bien plus difficile de réparer le passé de leurs prédécesseurs; le pays leur a confié le soin d'effacer de la grande page d'histoire qui vient de se fermer la tache dont leurs prédécesseurs en ont souillé l'un des plus beaux passages.

Et puis, cette souillure bravement et franchement effacée, sera-ce tout? Non, il leur restera à reprendre et à résoudre cette lourde question si complexe et si embrouillée du Nord Ouest, et dans ce mot du Nord Ouest nous renfermons Manitoba.

Ils ont besoin de lumières, nos nouveaux gouvernants; ils ont besoin de ne pas aller vite, *excepté pour l'amnistie*, qui presse depuis quatre ans: ont-ils avec eux les hommes qu'il leur faut? savent-ils où et comment se renseigner? L'organisation des affaires du Nord Ouest, département de l'intérieur ou autre, est-elle ce qu'il faut pour administrer à une distance de 1200 milles une population blanche de 20,000 âmes, des tribus sauvages d'un égal nombre et un immense territoire de 1400 milles de largeur? Il y a bien un Conseil du Nord Ouest: mais qu'est ce simulacre de gouvernement sans autorité, sans attributions, sans budjet, sans fonctionnaires exécutifs, et qui ne compte pas même dans son sein le Commissaire en chef des affaires des sauvages?

Le ministère McKenzie Dorion vient de recevoir dans les vieilles provinces une marque solennelle de bon vouloir et de confiante loyauté: il peut faire de grandes choses, s'il le veut; la nation en masse attend beaucoup de son programme, de sa sagesse, de sa justice et de son honneur. Jamais nouveau gouvernement n'aura eu plus beau jeu pour s'immortaliser, si tant est que ses membres ont cette étincelle du feu sacré qui fait les grands hommes d'état.

Legislature Provinciale.

Séance du 5 février, 1874.

En novembre dernier, la Législature de la Province, après quelques jours de session, s'ajournait au 5 février, 1874, pour donner le temps aux délégués du gouvernement d'aller à Ottawa régler l'extension des limites de la Province et obtenir un subside plus élevé. Les délégués devaient partir immédiatement pour Ottawa Mais le changement de ministère et ensuite la dissolution du Parlement les forcèrent de retarder leur départ.

En conformité de l'ajournement de Novembre, les députes de la Province se réunissaient jeudi dernier dans l'enceinte du nouveau Palais de Justice.

Après lecture du journal de la dernière séance, l'Hon. M. Clarke et l'Hon. M. Royal expliquèrent, le premier en anglais, le second en français, les raisons qui avaient empêché les délégues de partir plus tôt; et proposèrent que la chambre s'ajournât au 2 juillet prochain. La session fedérale ne devra s'ouvrir qu'en mars et durera vrobablement jusqu'en mai ou juin. Et comme il faut que les termes des arrangements relatifs à l'extension des limites soient sanctionnés par le Parlement Fédéral avant d'être ratifies par notre Législature Provinciale, il convient d'ajourner de suite à une époque assez éloignée.

M. Bunn et M. Hay font quelques remarques contre l'ajournement et disent qu'il y a des questions urgentes qui demandent l'intervention immediate de la Législature; mais ils ne pressent pas l'adoption de leurs vues, et la motion d'ajournement est adoptée.

M. Hay déclare ensuite qu'il résigne son mandat à la Législature Locale pour briguer les honneurs féderaux dans le comté de Lisgar.

Et la Chambre s'ajourne.

Les Elections.

C'est vendredi prochain, 13 du courant, qu'ont lieu les élections pour les quatre comté de Provencher, Selkirk, Marquette et Lisgar. Avons nous besoin d'inviter nos amis à se rendre au poll de bonne heure afin de donner honnêtement et courageusement leur voix?

Dans Provencher, il n'y a qu'un candidat possible et serieux, c'est M. Louis Riel. Tant que l'amnistie ne sera pas accordée, c'est lui seul et nul autre qu'il faut élire, car l'amnistie est la première et la plus vitale de nos questions politiques. D'ailleurs, M. Riel est instruit; c'est un enfant du pays, et un patriote éprouvé. En élisant M. Riel nous travaillons à l'amnistie; en élire un autre que M. Riel c'est trahir la cause de la nation, c'est reculer au lieu d'avancer, c'est rouler dans le précipice au lieu d'en sortir avec triomphe. Voilà ce que nos amis ne doivent pas oublier Courage donc! et que personne ne tire en arrière.

Dans Selkirk, l'Hon. M. D. A. Smith se présente de nouveau à nos suffrages. Entre lui et M. John Taylor, le choix n'est pas difficile. Cependant, comme la question du successeur de M. Smith dans la chambre locale est très importante pour nous, nous avons droit d'espérer que l'on ne nous donnera pas lieu de regretter l'appui franc, sincère et cordial que M Smith a toujours trouvé dans notre parti, M. Smith, d'ailleurs, viendra visiter St. Boniface mardi prochain, et ce sera le bon moment d'obtenir de lui des explications claires et précises sur tous les points.

Nous regrettons de voir que notre parti se divise dans Marquette, et mette par là même notre dévoué ami M. Cunningham en danger de perdre son élection, sans bénéfice pour aucun des notres. C'est un malheur que nous déplorons, en même temps qu'une cause sérieuse d'affaiblissement.

Quant à Lisgar, nous nous contenterons de répéter la conversation de deux Sauvages ayant droit de vote à St. Peter; l'un de ces maskégon demandait à l'autre ce qu'il pensait de la candidature du Dr. Schultz et de M. Hay.

"Eh! je ne sais, répondit ce dernier; quant à moi je pense que le "Docteur (Schultz), ayant travaillé "pour lui pendant les trois dernières "années, nous courrons la chance, "s'il est réélu qu'il se mettra doré-"navant à travailler pour nous. Si "au contraire, nous élisons M. Hay, "nous allons nous trouver à atten-"dre encore trois ans avant que M. "Hay en soit au point où en est au-"jourd'hui le Dr. Schultz, et par-"conséquent ce sera six années que "nous aurons perdues à attendre "que notre tour vienne. Nous avons "donc plus d'avantages à élire le "premier que le second."

Pas si mal après tout pour un Sauvage de St. Peter!

Comte de Selkirk.

Jeudi soir la nouvelle s'est aussitôt répandu que l'un de nos amis les plus devoués, l'Hon. M. Bannatyne se présentait dans Selkirk en opposition à l'Hon. M. D. A. Smith. La chose a paru incroyable à tous ceux qui savent l'amitie qui a toujours uni les principaux chefs de la Cie. de la Baie d'Hudson et M. Bannatyne. Elle est vraie, cependant, et nos lecteurs peuvent aujourd'hui lire l'adresse des deux honorables candidats.

Entre ces deux amis de notre parti, le choix pour nous, électeurs de St. Charles et de St. Boniface, est difficile et des plus délicats.

DELEGATION MINISTERIELLE A OTTAWA.

Les Honorables MM. Clarke, Howard et Royal, nommés en décembre dernier pour aller négocier à Ottawa certaines questions qui affectent la prospérite de la Province, vont se mettre en route sous peu. MM. Howard et Royal partent demain matin: M. Clarke, retenu par les affaires du Terme, devra aller les rejoindre aussi tôt que possible.

La delégation ministérielle devait partir en décembre ou au commencement de janvier dernier, lorsque les événements arrivés à Ottawa sont venus tout arrêter. Le Procureur-Général, parti le premier, le 10 décembre dernier, pour Ottawa où il a été très sérieusement malade, n'a pu être rejoint, comme il avait été décidé par ses collègues. Nous souhaitons aux honorables délégués tout le succès possible dans leur difficile et lointaine mission.

Informations.

— Lundi dernier, le 2, fête de la Purification de la Très Sainte Vierge, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a conféré, dans la chapelle du collège, les Ordres Mineurs à MM. A. A. Forget-Despatis et J. T. Quevillon.

Nous apprenons avec plaisir que M. Cunningham est rétablie de la maladie qui l'a retenu chez lui depuis quelque temps et qu'il est parti pour sa campagne électorale dans Marquette.

— Un certain nombre de personnes doivent se rendre à la Petite Pointe de Chêne, lundi, 9 courant, pour assister aux noces d'or de M. et Mme. Gaudry.

— Les nouvelles électorales qui se multiplient, varient, s'exagèrent, se contredisent, d'heure en heure, absorbent immensément l'attention générale. L'atmosphère en est saturé. On n'entend que cela, on ne parle que de cela. Les rumeurs les plus mirobalantes circulent, et chacun se dit qu'il n'y a plus à douter de rien.

Listes Electorales.

Le Shérif s'est rendu dans les différents comtés de la Province pour préparer les listes électorales. Il s'est adjoint des juges de paix pris dans chaque division, comme le requiert la loi.

La préparation des listes devait se faire d'après l'acte qui pourvoit à la ré-distribution des divisions électorales passé en novembre dernier. Nous avons déjà dit ce que nous pensons de cette loi dont le moindre défaut est d'être impraticable.

Son impraticabilité vient d'être démontrée d'une manière patente par les juges de paix et le shérif, lorsqu'ils ont eu à en faire l'application dans la préparation des listes. Dans trois comtés, les juges de paix n'ont pu préparer les listes d'après le dit acte, et ont mis entre les mains du shérif une déclaration écrite à cet effet.

Voici la déclaration des juges de paix du comté de Selkirk:

COMTÉ DE SELKIRK.

Paroisse St. James, 23 Janvier, 1874.

Au Shérif Armstrong, Cité de Winnipeg.

Monsieur,

Nous, soussignés, juges de paix pour le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, ayant été apelés à nous joindre à vous dans le Comté pour préparer une liste des Electeurs pour le dit Comté, et devant nous guider sur l'acte Cap. X, 37 Vic, intitulé: "Acte pourvoyant à la Ré-distribution juste et équitable des divisions Electorales de la Province de Manitoba," déclarons que, après avoir examiné le dit Acte avec une carte de la Province qui nous a été procurée par vous, nous trouvons qu'il nous est absolument impossible de faire telle liste d'après le dit Acte, et nous en venons à cette conclusion après avoir étudié attentivement la carte et l'Acte, vu que les clauses du dit Acte sont incompatibles les unes avec les autres, particulièrement dans le Comté de Selkirk.

Nous avons l'honneur d'être
Monsieur,
Vos obéissants serviteurs.
A. G. B. BANNATYNE, J. P.
WM. TAIT, J. P.
DONALD MATHESON, J. P.
ROBERT TAIT, J. P.
NICOLAS MCCARD, J. P.
L. J. ARTHUR LEVÊQUE, J. P.

Les juges de paix du Comté de Marquette et ceux du Comté de Provencher ont fait des declarations analogues.

Honneur aux législateurs qui ont doté la Province d'une pareille loi.

Annonces Nouvelles



Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Departement du Secrétaire Provincial, on est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent.

GEORGE ROY.

Bureau du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 2 Février, 1874. 4-f

Electeurs de Provencher.

RENDEZ-VOUS au poll de bonne heure, et votez pour M. LOUIS RIEL, le condidat de la nation. Que personne ne reste en arrière; que chacun fasse son devoir.

Souvenez-vous que l'élection aura lieu au poll de chaque paroisse, VENDREDI PROCHAIN, le 13 du mois de Fevrier courant à DIX HEURES du matin.

VIVAT REGINA!

5 fevrier, 1874. 4-f

Aux Electeurs de Selkirk.

Messieurs,—

Aux instances d'un grand nombre de résidents influents du comté, je viens briguer vos suffrages à l'élection prochaine, après avoir considéré sérieusement l'importance de notre présente position politique et le mécontentement général du peuple contre l'ancien membre, l'honorable Donald A. Smith, c'est avec beaucoup de plaisir que j'acquiesce à la demande qui m'est faite par un aussi grand nombre d'électeurs influents qui représentent, toutes les classes de la société.

Résidant du comté depuis un grand nombre d'années, demeurant encore au milieu de vous, nos intérêts sont communs et identiques et dans un temps où l'avenir prochain est d'une importance aussi vitale pour notre développement comme pays, il devient notre devoir et notre privilége de voir a ce que cette partie de la confédération aie cette part de considération dans la législature à Ottawa qui lui assure une prompte exploitation pour nos ressources encore inexploitées.

Parmi les mesures les plus importantes qui méritent notre considération est celle du chemin de fer du Nord-Ouest.

La construction immédiate d'une ligne jusqu'à Pembina est d'une nécessité urgente et ne peut être plus longtemps retardée.

La ligne principale du Pacific Canadien, indépendemment de nos voies navigables, est le seul moyen d'exploiter ces vastes ressources enfouies à l'Est et à l'Ouest de nous.

L'amélioration immédiate de la Rivière est essentielle à nos besoins comme Province et demande qu'on s'y intéresse promptement.

Les travaux publics de cette Province qui ont été si longtemps négligés devront être poussés avec cette diligence que requiert leur importance.

Nous devrons presser le règlement immédiat de toutes les promesses faites à cette Province.

Il est nécessaire de faire droits aux réclames des sauvages et je donnerai ma plus grande attention à ce que non seulement les octrois faits aux Métis mais aussi aux vieux colons soient pressés, jusqu'à leur règlement final.

Une immigration saine et libéral est requise pour assurer un prompt développement de nos ressources agricoles et pour cela nous devons avoir nos agents pour représenter cette Province dans la Grande Bretagne et sur le Continent.

Je supporterai le présent Gouvernement aussi longtemps que ses mesures seront un acheminement vers la prospérité de cette Province et de la Puissance.

Messieurs, parmi les mesures importantes ce sont celles que je défendrai avec le plus de force, et si je suis élu, je ne cesserai de presser leur accomplissement à Ottawa.

Afin de vous ôter tout doute à cette égard je saisis l'occasion pour vous assurer qu'après m'être rendu à votre demande, c'est mon intention de faire la lutte et cette lutte je la ferai jusqu'au dernier moment et je ne résignerai pour aucun homme.

Messieurs, je prends la liberté en finissant de vous assurer que si je suis élu comme votre représentant, vous pouvez être certain que vos intérêts étant les miens propres seront gardés avec soin et dans la vacance longue je viendrai devant vous pour vous rendre compte de mon mandat, j'espère que ce que j'aurai fait rencontrera votre appui cordial et général.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur.
A. G. B. BANNATYNE.

Aux Electeurs de Selkirk.

L'Honorable A. G. B. Bannatyne ayant consenti à se porter candidat pour la Chambre des Communes, je résigne ma candidature pour cette position en sa faveur et prie mes amis de lui donner cet appui cordial qu'ils m'auraient donné si je fusse resté sur les rangs.

Votre très respectueux
JOHN TAYLOR

Comte de Selkirk.

Assemblée Publique.

Il y aura une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Electeurs de St. Boniface Est et Ouest, chez **M. Roger Goulet,** MARDI SOIR, 10 du courant, vers les SEPT HEURES.

Tous sont invités à s'y rendre pour entendre l'Hon. M. DONALD A. SMITH, Candidat du Comte de Selkirk à la prochaine élection.

Fort Garry, 4 février, 1874. 1-f



AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le prochain terme de la Cour du Banc de la Reine dans et pour la Province de Manitoba, sera tenu au Palais de Justice dans la cité de Winnipeg, Mardi, le 10ème jour de Février prochain à 10 heures a. m., des presentes les Coroners, Magistrats, Baillis, Constables et tous autres y intéresses sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Sherif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 4 Février, 1874. 2-f



Conseil des Territoires DU NORD OUEST.

UNE assemblée du Conseil des Territoires du Nord Ouest sera tenue à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, le onzieme jour de Mars prochain, à 11 heures a.m.

Par ordre,
WILLIAM J. URQUHART,
Secretaire du Conseil.

Winnipeg, 4 Fevrier, 1874. 4-f

AVIS.

M. Donald A. Smith,

étant revenu d'Ottawa, sera heureux de rencontrer ses constituants dans leurs différentes paroisses au plus tôt possible. Avis de telles assemblées sera donné dans les différentes divisions.

Winnipeg, 30 Janvier, 1874.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE SELKIRK.

Messieurs,—

En me présentant pour être re-élu comme votre représentant dans la Chambre des Communes du Canada, je dois reconnaitre avec remerciements l'appui cordial que j'ai reçu de mes constituants, appui qui m'a été accordé en différentes occasions et qui m'a permis de pouvoir presser plus fortement auprès du peuple des autres provinces les besoins généraux et les urgentes nécessités de Manitoba et du grand Nord Ouest.

Les questions qui nous intéressent tous également, sont sinon nombreuses, du moins très-importantes pour la prospérité et le progrès de ce pays. Attirer l'attention du gouvernement du Canada sur ces questions a été et sera dans le futur mon grand objet.

La politique du gouvernement relatif aux chemins de fer est, je pense, de la plus haute importance pour nous tous. Construction d'un chemin de Pembina à Fort Garry, est une pressante nécessité. Les facilités de transport pour le fret qui ont existé dans le passé et dans lesquelles je n'ai actuellement ni ai jamais eu aucun intérêt, en dépit de ce qui a été dit contradictoirement sont insuffisante pour faire face aux besoins du pays, et l'intérêt de toutes les classes de la société demande qu'il ne soit pas perdu inutilement un seul jour dans les mesures à prendre pour obtenir de nouveaux moyens de transport. Ceci sera fait dans la construction du Chemin de Fer de Pembina à Winnipeg, lequel, comme il a été décidé, sera commencé dans le cours de l'été prochain.

Le temps viendra,— et je ferai mes efforts pour hâter sa venue,— où les colons dont l'esprit d'entreprise travaillent actuellement à peupler la portion Ouest de cette Province, et ceux qui, nous l'espérons porteront graduellement les améliorations de la colonisation dans les prairies de l'Ouest, requerront une voie pour écouler leurs produits à travers le territoire canadien. Je me suis constamment fait l'avocat de la construction d'un chemin de fer du Lac Supérieur à Fort Garry, et, si je suis élu par votre suffrage, j'emploierai mon influence pour le faire commencer aussitôt que possible. Aussi je considère l'existence d'un chemin de fer allant de Fort Garry à l'ouest comme une question qui n'admet aucun délai indefini, et en autant que mon influence pourra contribuer à ce résultat, elle sera employée.

A l'égard de l'immigration, il n'y a, je pense, aucune différence d'opinion entre nous. Nous désirons souhaiter la bienvenue à ceux des autres Provinces qui sauront tourner à profit les richesses que votre pays offre aux gens industrieux ; et afin de procurer ces avantages et ces facilités et épargner les obstacles à ces millions de nos compatriotes de la Grande Bretagne, courageux travailleurs, mais presque réduits à périr de faim, dont le foyer ne doit pas être sur le sol d'une nation étrangère, mais sous la protection du drapeau de leur pays, et en fraternite avec leurs concitoyens, je considère l'établissement du Nord-Ouest non seulement comme un devoir incombant à la Puissance du Canada, mais comme un privilège qui lui est accordé. De la bonne administration de ce vaste territoire dépend en grande partie l'avenir politique et commercial de la Puissance ; et je n'ai aucun intérêt directement ou indirectement opposé à l'établissement du pays. Mais au contraire, c'est tout mon désir, et en autant que je suis concerné soit pour mon propre avantage, soit pour celui des autres, j'ai le plus grand intérêt à voir l'utilisation de ces vastes prairies de l'Ouest, et à voir compléter ces travaux publics qui nous ont indubitablement été promis.

Le gouvernement actuel du Canada s'est montré désireux de régler d'une manière équitable et libérale les réclamations des colons ou autres qui ont pu lui être présentées.

Je n'ai pas été un des derniers à presser les réclamations tant des anciens colons que des chefs de familles Métis qui ont été exclus de la participation dans l'octroi accordé par l'acte de Manitoba, et nous avons maintenant l'assurance que quant aux premiers, au lieu d'être restreints, comme on l'a craint, à un octroi de soixante-dix acres chaque, ils recevront la quantité qu'on a d'abord eu l'intention de leur donner, sans égard au nombre des participants, et que les derniers n'obtiendront pas moins que ce qu'ils auraient reçu en commun avec les autres.

Dans toutes circonstances, je favoriserai un règlement libéral mais prudent des réclamations des Sauvages, comme le seul moyen d'assurer la continuation des bonnes dispositions d'hommes pour lesquels nous devons avoir tant de considération.

Comme je n'ai aucune faveur à demander et rien de personnel à désirer d'aucun Gouvernement, je supporterai seulement les mesures tendant d'abord à l'avancement de cette Province et du Nord Ouest, et ensuite à la prospérité général de la Puissance.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre fidèle serviteur,
DONALD A. SMITH

Winnipeg, 30 Janvier, 1874.



AVIS
Du Bureau des Terres DE LA PUISSANCE.

AVIS est par le présent donné que GEORGE F. NEWCOMB et ARTHUR NESBITT, Ecuiers, Inspecteurs des Bois, sont seuls autorisés à accorder la permission d'enlever le bois des Terres de la Puissance et à percevoir les droits prelevés, et toutes personnes payant des sommes d'argent pour droits ou amendes à aucune personne non spécialement autorisée par écrit, par le Soussigné, le feront à leur risque.

Par ordre,
DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 15 Janvier, 1874. J-n-o



LES SOUMISSIONS POUR LE

Transport de fret DE LA Commission Imperiale des FRONTIERES,

ne seront pas reçues après le

15 JANVIER, 1874.

L. A. C. WARD, Capt., J. R.
Secrétaire

De la Com. Impér. de la Front., Dufferin.
10 janvier, 1874. 4 f

AVIS AUX Vendeurs de Pelleteries.

MONSIEUR A. DAOUST, vient d'ouvrir un magasin dans la maison de M. McDermott, porte voisine de M. Donaldson. Son magasin consiste en un assortiment de marchandises sèches, tel que indiennes, 15 cts., etoffe à robe, 15 cts., etoffe du pays, $1 50, merinos, 50 cts., pantalons $2 50, veste, $1 50, chemises en laine, $1 50, chemise en coton, 75 cts., chausson en laine, 50 cts., chausson de coton, 25 cts., couvertes $6 00, chapeau, $1 00, ceintures flechées, $1 00 à $3 00, capeau $3 00 à $8 00, corderois 75 cts, la verge, draps $1 25 la verge.

—AUSSI—

un assortiment de chaussures, tel que bottes en veau à couture pour $6 00, bottes en tarre, $3 50, bottines $2 00. De plus de magnifiques fusils pour le prix réduit de $20 00, et une grande quantite d'autres effets qui ont ete achetes, dans une banqueroute à Montréal, à dix chelins dans le louis, qui seront vendus à six pour cent de profit.

M. A. Daoust prendra toutes sortes de pelleteries en échange, il achetera aussi les souliers du pays et payera le plus haut prix en marchandises ou en argent, au bon vouloir du vendeur.

M. A. Daoust, achetera les robes de buffalo comme l'annee derniere, et payera le plus haut prix.

N'oubliez pas d'aller visiter la maison Daoust, avant d'aller ailleurs, c'est là ou vous acheterez à meilleur marché.

A. DAOUST,
Grande rue, Winnipeg, Manitoba.

St. Boniface, 21 Janvier, 1874. j-n-o

AVIS.

M. O. MONCHAMP,

Informe le public en général, qu'il a en mains une grande quantité de grains.

TEL QUE

AVOINE, SON, Etc.,

qu'il vendra à des prix très réduits.

ONIS MONCHAMP,
Winnipeg

31 Janvier, 1874 3f



Bills Prives.

LES personnes qui, dans les Provinces de Quebec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVES portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les Règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numeros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes Pétitions pour Bills Privés doivent être presentees durant *les trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LeMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 20 decembre 1873. 2m

CHABOT & Cie.

MARCHANDS TAILLEURS,
AU
Grand entrepôt d'objets de nouveauté et de mercerie.

Leurs tablettes sont remplies de marchandises nouvelles et de choix, achetées sur les meilleurs marchés ; elles consistent en draps fins, etoffes françaises, canadiennes, anglaises et ecossaises.

—AUSSI—

un fonds choisi de Hardes faites et Fournitures d'habits d'hommes, Bas de soie, objets de toilette, Indiennes, Cotons, Bonneterie, Camisoles, Caleçons, Couvertures de lit et Peaux de buffle, assortiment varie.

Le Department du Tailleur

est au complet. Hardes faites sur commande, dans le meilleur goût, d'après les dernières modes et d'une coupe irréprochable.

Le debit fait le profit.

CHABOT & Cie

27 décembre, 1873. 3m

NOUVEAU MAGASIN A ST. BONIFACE.

F. A. M. FOUCHER,

A en mains et doit recevoir un assortiment choisi et varié dans chaque département de Marchandises Sèches, Jouets, Articles de Goût, Objets de Fantaisie, Bijouterie, Epiceries, Quincaillerie, Cigarrettes, Cigares et Tabac de toutes sortes, etc., etc., etc.

Aussi, un assortiment complet de FAIENCE et VERRERIE à grand marché pour ARGENT COMPTANT. **F. A. MED. FOUCHER,** achètera en échange, Provisions, Pemmican, Robes de Buffle, et Peaux de toutes sortes, préparées, sèches ou vertes. Aussi, Souliers du Pays.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes tels que

BLANCS DE COUR,

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1872

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expedition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupees dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le present requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

L'HOTEL

DU

PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt préparé et arrangé pour l'hiver comme une place

d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

Salle a Diner

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

CUISINE ADJACENTE;

le tout est admirablement adapté pour

BALS, ASSEMBLEES,

DINERS, THEATRES,

Etc., Etc., Etc.

Les personnes qui désireraient louer les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser a

ROBERT TAIT,
ST. JAMES

Fort Garry, 8 novembre, 1873. ino

Hotel Canadien.

LE SOUSSIGNÉ vient d'ouvrir, dans la maison ci-devant tenue par M. Beaupre (*Selkirk House*), un hôtel de première classe, où le public trouvera tout le confort et les commodités que peut procurer la ville de Winnipeg. Ses chambres sont spacieuses, propres et bien aerees.

Les tables sont toujours chargées des meilleures comestibles qu'offre le marche de la ville.

Les liqueurs sont du meilleur crû et à des prix raisonnables.

DEVISE:

URBANITÉ ET HONNÊTETÉ.

H. HOUDE.

Winnipeg, 20 décembre, 1873. 3m



Des Soumissions

POUR LES PROVISIONS SUIVANTES

POUR LA

Force de Police Montee

qui doit être levée pour le Service au Nord-Ouest, seront reçues jusqu'à Midi

Le 14 Oct., 1873:

VIANDE,
FLEUR,
PAIN,
VÉGÉTAUX,
ÉPICERIES,
BOIS DE CHAUFFAGE,
HUILE DE CHARBON,
FOIN,
PAILLE,
AVOINE,
SON.

La livraison devra se faire à Winnipeg ou au Fort de Pierre selon qu'il sera ordonné.

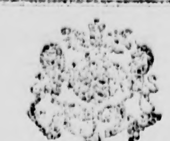
Les formes de Soumissions, et toutes telles informations requises seront obtenues sur application aux Soussignes entre 10 heures A.M. et 4 heures P.M. journellement aux Quartiers de District.

Toutes les Soumissions devront être adressees au Lieut.-Colonel Osborne Smith, C. M. G.

(Par ordre.)

S. BRUCE HARMAN, Capt.,
Officier d'Ordonnance au D. A. G.
Commandant les Forces de la Puissance à Manitoba.

Quartiers-Généraux, District Militaire No. 10, Fort Garry 29, Septembre 1873.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermenté de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et énoncer les particularités en vertu desquelles la Patente est reclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance, Winnipeg, 10 Septembre 1873.

M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en général, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et Bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varié de chaussures, qu'il vendra meilleur marché que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement liberal.

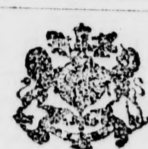
De plus, une attention toute spéciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confiée pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand à aussi acheté la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND,

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. J-n-c



Terres de la Puissance.

AVIS.

ATTENDU qu'il existe maintenant sur les livres de ce Bureau plusieurs notes au crayon, affectant l'octroi des terres de la Puissance. (Ces notes sont appelees "entrees temporaires,") et le système de ces "entrees temporaires" étant aboli, excepté dans le cas de colons établis sur le territoire non encore arpenté.

AVIS PUBLIC.

Est par le present donné, que toute telle entrée qui n'aura pas eto complétee par un depot de l'argent d'achat ou autrement, au 1er Fevrier, 1874, sera biffee des livres, et les sections ou parties de sections ainsi retenues seront declarees vacantes.

Par Ordre

DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 15 Novembre, 1873. 3m

AUX FRÉTEURS.

LES personnes qui désirent faire venir du FRET de Moorehead voudront bien s'adresser IMMÉDIATEMENT au bureau du Magasin d'Entrepot à Fort Garry.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 21 novembre, 1873

EGARÉ OU VOLÉ!

$10 DE RECOMPENSE

A celui qui ramènera au soussigné un cheval disparu il y a près de 3 mois, et designé comme suit:

Ayant de 6 à 7 ans, poil noir: ce cheval est très-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et sèches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, et suit facilement tout étranger.

PAUL MORNEAU,
Boucher,
Winnipeg.

St. Boniface, 20 décembre, 1872.

Aux Membr. de la Soc. Agr.

DU

COMTÉ DE PROVENCHER.

AVIS vous est par les présentes donné que Mardi, le 13ème jour de janvier, A.D. 1874, à midi, du dit jour, près de l'Eglise de Saint Norbert, dans le dit Comté, il y aura une assemblée annuelle dans le but d'elire, pour la dite Société, un Président, deux Vice-President et sept Directeurs, un Secrétaire et un Tresorier.

JOSEPH LEMAY,
ALEXANDRE MORIN,
ANDRÉ NAULT,
JEAN Bte. TOUROND,
CHARLES NOLIN.
} Directeurs.

Par ordre,

JOSEPH LEMAY,
Président.

St. Norbert, 1er décembre, 1873. 4-f



Departement de l'Interieur.

OTTAWA, 20 OCTOBRE 1873.

ATTENDU que par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-General en Conseil, en date du 5 du mois dernier, pourvoyant au reglement du droit de Commune et du droit de couper du Foin dans Manitoba, le retrait des DEUX MILLES en arriere, dans certaines Paroisses de la RIVIERE ROUGE et de la RIVIÈRE ASSINIBOINE a enleve l'empêchement qui affectait precédemment la distribution des Terres de Métis, mises à part pour eux dans ces Paroisses.

Avis Public

EST par le présent donné que des instructions ont été remises à DONALD CODD, Ecuier, agissant comme agent des TERRES DE LA PUISSANCE, à WINNIPEG, pour qu'il commence et termine la Distribution sans autre délai et toutes les personnes intéressées sont priées d'agir en conséquence.

(Signé), A. CAMPBELL,
Ministre de l'Intérieur

Bureau des Terres de la Puissance.
22 Octobre 1873. jmo.



Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera desormais accepte ou paye à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages, —Terres de la Puissance, Winnipeg 1 Mai, 1872.